

60^{ème} CONCOURS DES MAISONS FLEURIES BAS-RHIN

PALMARES DEPARTEMENTAL 2019

PALMARES DES MAISONS FLEURIES 2019 BAS-RHIN

1. Maisons avec jardin

- 1^{er} prix Pierre FRITSCH – Scharrachbergheim-Irmstett
2^{ème} prix Marie-Thérèse SENGER - Lipsheim
3^{ème} prix Jacques MARZOLF – Wickersheim-Wilshausen

2. Maisons sans jardin

- 1^{er} prix Eugene BREGLER - Marlenheim
2^{ème} prix Simone SCHULTZ - Stotzheim
3^{ème} prix Annette HAMM - Berstett

3. Immeubles collectifs (espaces privés extérieurs) ou appartement

- 1^{er} prix Maison de retraite Marquaire – Mutzig
2^{ème} prix Carmen BALLIS - Haguenau
3^{ème} prix Ehpad du Val de Moder – Mr Joël BIERSOHN

4. Hôtels, restaurants, gîtes et prestataires en accueil touristique

- 1^{er} prix HR Château du Hochberg – Wingen sur Moder – Mme Dominique SCHMITT
2^{ème} prix Gîte Audrey DAULL – Hohengoeft
3^{ème} prix Winstub du Manoir – Barr – Mme Aline BIDEL

5. Fermes, corps de ferme et exploitations viticoles en activité

- 1^{er} prix Joelle KAUFFMANN - Printzheim
2^{ème} prix Philippe GROSSKOST - Wolfisheim
3^{ème} prix Luc FALLER - Itterswiller

6. Immeubles industriels et commerciaux

- 1^{er} prix Les Confitures de Nicole - Chatenois - Nicolas et Sophie WEYMANN
2^{ème} prix Rémy DATT Construction – Scharrachbergheim-Irmstett
3^{ème} prix Office de Tourisme - Molsheim

7. Potagers fleuris

- 1^{er} prix Béatrice et Michel MUNCH - Sélestat
2^{ème} prix Jean-Georges SCHNEIDER - Haguenau
3^{ème} prix Alipio DOS SANTOS - Mutzig

Informations concernant le concours des particuliers :

Les inscriptions sont possibles de début août au 30 septembre de l'année en cours dans les catégories suivantes :

1 ^{ère} catégorie	maisons avec jardin
2 ^{ème} catégorie	maisons sans jardin
3 ^{ème} catégorie	immeubles collectifs (espaces publics et privés extérieurs) ou appartements
4 ^{ème} catégorie	hôtels, restaurants, gîtes et prestataires en accueil touristique
5 ^{ème} catégorie	fermes, corps de fermes et exploitations viticoles en activité
6 ^{ème} catégorie	immeubles industriels et commerciaux
7 ^{ème} catégorie	potagers fleuris

L'ensemble des administrés des communes des deux départements (communes labellisées et non labellisées) peuvent concourir par l'envoi de **5 photos numériques** auprès d'Alsace Destination Tourisme.

Les inscriptions au concours des maisons fleuries peuvent être faites

- par les communes qui organisent un concours communal et qui pourront faire remonter les meilleures réalisations vers le jury d'arrondissement puis le jury départemental ou
- par les particuliers directement

Chaque commune peut présenter 7 candidats au maximum (toutes catégories confondues).

Les communes sont invitées à communiquer cette information à leurs habitants au plus vite afin que chacun pense à faire de belles photos durant l'été.